Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite
Date de publication: SHAB, KABBE - 08.01.2020
Numéro de publication: SB01-0000000996
Canton: BE

Entité de publication:
Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Neukomm S.A.

Débiteur(s):
Neukomm S.A.
CHE-101.635.868
rue des Gorges 45
2738 Court

Objet(s) à vendre aux enchères:
Feuillets nos 959 et 1454 du ban de Court (Gage collectif)
Feuillet no 959, Fabrique, Rue des Gorges 45, 2738 Court; Bâtiment, cour, jardin, installation, 1'184 m2, route, chemin, trottoir, îlot, 1 m2; Surface totale 1'185 m2, graphique.
Valeur officielle : CHF 519'100.00.
Feuillet no 1454, Fabrique, Rue des Gorges 45a, 2738 Court; Bâtiment, cour, jardin, installation, 506 m2; Surface totale 506 m2, graphique.
Valeur officielle : CHF 130'800.00.
Valeur vénale des immeubles feuillets nos 959 et 1454 du ban de Court : CHF 410'000.00 (estimation de l'expert)
Valeur vénale des accessoires immobiliers : CHF 44'897.00 (estimation de l'expert)
Vente aux enchères
Le 26.03.2020 à 14:00 heure, Salle de conférence de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Remarques juridiques:
Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.
Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 et 123 de l'ORFI du 23 avril 1920.
L'état des charges, les conditions de vente, l'extrait cadastral et le rapport d'expertise seront déposés à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Département poursuites.
Délai de production: 28.01.2020
Valeur date des enchères
Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 17.02.2020
L'état des charges et les conditions de vente seront déposés du 17.02.2020 au 27.02.2020.

Point de contact:
Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites
Rue Centrale 33
2740 Moutier

Remarques:
La réalisation est requise ensuite de poursuite du créancier gagiste des rangs 1 à 4. Les immeubles seront vendus en bloc, après une criée, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer séance tenante, un acompte de CHF 100'000.00. Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse. Les chèques personnels ne sont pas acceptés.
En outre des garanties reelles (garanties bancaires) seront

exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente.
La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou peut être consultée préalablement sur le site internet www.schkg-be.ch sous la rubrique réalisations immeubles. La responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au sujet des conditions de vente au numéro suivant : 031 635 39 58 (Mme Russo). Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales (LFAIE du 16 décembre 1983) relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.